BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 4 avril 2025	***N° 2025-115***

Convocation du 28 mars 2025
Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250404-lmc1107007-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025
Publié : 14/04/2025

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 4 avril 2025	*Délibération*
	Direction Développement Economique	*N° 2025-115*

Maison de l'emploi, de l'insertion et de l'entreprise de Bordeaux - Année 2025 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'organisme

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux, ci-dessous désignée Maison de l'emploi ou MDE a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006. Elle intervient dans la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, opère en matière de prévision des besoins de main d'œuvre des entreprises et participe à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi bordelais, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme des salariés et à l'aide à la création d'entreprises. Par ailleurs la Maison de l'emploi porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux.
La Maison de l'emploi a établi son nouveau projet associatif 2022 – 2026 dans une démarche participative en associant les salariés de l'association, les partenaires institutionnels, associatifs, des représentants des milieux économiques et des entreprises. Ce projet associatif détermine les nouvelles orientations concernant l'offre de service au public, l'offre de service aux entreprises par l'intervention coordonnée des différents acteurs de l'emploi, une action spécifique dans les quartiers prioritaires, notamment concernant le repérage des publics et leur orientation vers l'emploi ou la création d'entreprises. La MDE assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire, garantit la complémentarité dans l'action et favorise la mutualisation des moyens.
De nouveaux services sont en place en direction des très petites entreprises (TPE) dans l'accompagnement en matière de ressources humaines et de recrutements, ainsi qu'en matière de résilience économique et de transition écologique.
La MDE est également l'acteur référent de Bordeaux Métropole sur l'opération d'intérêt national Euratlantique pour la mise en œuvre des campagnes de recrutement des entreprises qui s'y implantent ou s'y développement à qui elle propose un contact unique et l'animation d'un comité technique avec le service public de l'emploi et l'ensemble des acteurs compétents sur ce territoire. Ce dispositif assure des recrutements de proximité au profit des demandeurs d'emploi de la métropole bordelaise.

2 – Bilan 2024

Le 9 mai 2023, la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise a réuni ses partenaires pour définir collégialement les priorités pour 2024, au regard des évolutions du contexte national et local de l'emploi.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250404-lmc1107007-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025
Publié : 14/04/2025

Les ajustements ont concerné :

- Une meilleure prise en compte des besoins du public pour l'emploi des seniors
- Le renforcement de la coopération territoriale
- Les évolutions dans la manière de recruter
- La sécurisation de la création d'entreprises

La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise reste en 2024 sur un niveau d'activité important avec près de 17 000 personnes reçues dans plus d'une vingtaine d'événements organisés dont les rencontres emploi handicap, le salon du recrutement en alternance, ou encore on recrute dans votre quartier. Ainsi, en 2024, elle accueilli pour le salon de l'alternance 4317 visiteurs pour 36 recruteurs. A noter que le nombre de participants est forte hausse : +800 personnes. Concernant le salon emploi handicap, ce sont plus de 1000 visiteurs pour 42 employeurs présents et 900 offres d'emplois proposées. Là encore, la fréquentation est en hausse de +100 personnes.

Dans ses locaux, l'association enregistre annuellement près de 3 000 visites cumulées au Cyberespace et dans les 14 permanences régulières maintenues en 2024.

En matière d'insertion par l'emploi, la Maison de l'emploi et l'entreprise est un acteur majeur de l'accompagnement de la clause d'insertion de la commande publique, accompagnant en moyenne 300 entreprises, pour une réalisation de près de 400 000 heures par an tout donneur d'ordre confondu. Pour la commande publique de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux, ce sont 193 989 heures comptabilisées en 2024, soit 802 personnes en parcours d'insertion accompagnées : 507 femmes et 295 hommes. Les résidents en quartier politique de la ville représentent 139 personnes bénéficiaires.

Par ailleurs, la Maison de l'emploi et de l'entreprise a accueilli plus de 600 entreprises dans les différents dispositifs qu'elle anime : RH TPE, Appui au recrutement, Cellule Transition ou encore au sein de la PEP, la pépinière d'entreprises qui abrite une vingtaine de start-up.

En matière de création d'entreprises, la Maison de l'emploi et de l'entreprise, sur le millier de porteurs de projets qu'elle détecte annuellement via sa plateforme de l'initiative réalise plus de 250 accompagnements pour une soixantaine de créations effectives d'entreprises.

Ce bilan partiel (bilan détaillé consolidé en mai 2025) est à replacer du point de vue de la conjoncture.

Il a été constaté en 2024 un rebond de +3,4 % du nombre de demandeurs d'emploi en Gironde (contre +1,4% en Nouvelle Aquitaine) et de +5,4 % pour la catégorie A.
16 % des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans, 24 % sont des séniors, 12 % des allocataires du RSA. 41 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée. Les populations les plus fragilisées, touchées par une fracture numérique persistante se retrouvent "hors radar" des institutions.

Pourtant, et malgré un repli des offres d'emploi, de fortes tensions sur le marché du travail persistent. Ces difficultés touchent tous les secteurs. Dans le même temps, les défaillances d'entreprises sont reparties nettement à la hausse, les aides aux entreprises impactées par la crise sanitaire s'étant arrêtées dans un contexte fortement inflationniste, propre à rendre la reprise de l'économie ou son niveau incertains.

3 – Plan d'actions 2025

En conséquence la MDEE propose d'orienter son activité :
en direction du public (repérage, accueil, diagnostic, orientation)

- au plus près des quartiers avec ses permanences ou en partenariat.
- dans ses locaux avec son cyberespace pour guider les usagers dans les démarches dématérialisées de plus en plus nombreuses.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250404-lmc1107007-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025
Publié : 14/04/2025

- par des actions « d'aller vers » dans le cadre du PLIE largement redéployé et de la clause d'insertion (plus de 2 000 personnes suivies).
- en multipliant les événements emploi
- en développant le Pôle Entrepreneuriat créé fin 2023 notamment en direction des QPV

en direction des entreprises

- En développant les actions communes entre Maison de l'Emploi / France Travail (ex-Pôle Emploi) / Mission locale / Cap emploi, afin d'améliorer la cohérence d'intervention, la mutualisation des compétences et des offres de service auprès du monde économique, qui s'adaptent aux mutations en cours.
- en développant les dispositifs spécifiques crées par la MDEE en direction des entreprises tels l'offre de service commune recrutements, RH TPE, plateforme TPE ou cellule d'appui à la transition écologique.
- en poursuivant la gestion animation de la pépinière d'entreprises
- La Maison de l'emploi devra également en 2025 s'intégrer dans une gouvernance renouvelée au sein du réseau public de l'emploi en cours de mise en place.

4 - Budget prévisionnel et financement :

La Maison de l'emploi présente pour 2025 un budget prévisionnel d'un montant de 2 010 312€ avec une subvention sollicitée auprès de la Métropole à hauteur de 332 203 € dont 230 000€ au titre du fonctionnement général. Par les présentes, nous proposons une participation de 218 500 € au fonctionnement général soit une baisse de 5% dictée par les orientations budgétaires de notre établissement pour 2025. Cette participation sera complétée par une subvention spécifique au titre de la facilitation de la clause sociale de la commande publique métropolitaine évaluée au regard du bilan d'activité 2024 en cours de réalisation. Une convention à renouveler pour 2025 concerne l'offre de service emploi aux entreprises sur l'opération d'intérêt national Euratlantique.
Les autres contributeurs sollicités sont la Ville de Bordeaux à hauteur de 701 345€, l'Etat pour 154 307 €, les fonds européens pour 223 723 €, le Département de la Gironde pour 107 500€, et la Région Nouvelle-Aquitaine pour 47 165 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 5217-2 et L 1611-4,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la demande formulée par l'organisme en date du 9 juillet 2024, numéro 2025-00123,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de la Maison de l'emploi de Bordeaux au titre de l'année 2025 participe au développement d'activités économiques sur le territoire et d'actions en faveur de l'emploi local,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 218 500 € en faveur de la Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux pour son programme d'actions 2025.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250404-lmc1107007-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025
Publié : 14/04/2025

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
Signé numériquement le 10/04/2025 Par Sylvie CASSOU-SCHOTTE Vice-présidente 	Signé numériquement le 11/04/2025 Par Christine BOST Présidente

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250404-lmc1107007-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025
Publié : 14/04/2025